
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

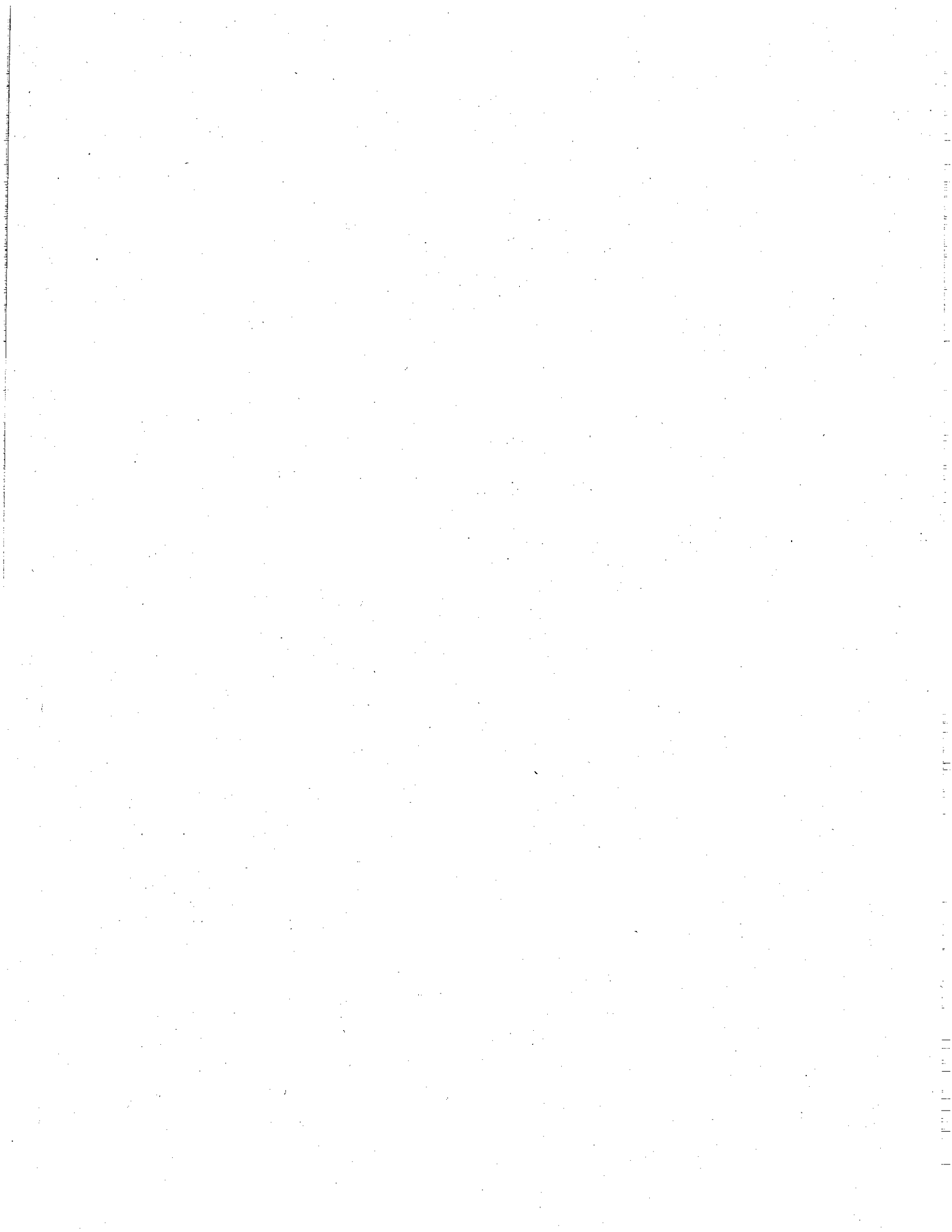
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien Vents du Kempt
sur le territoire de la municipalité régionale
de comté de La Matapédia
par Vents du Kempt inc.**

Dossier 3211-12-126

Le 20 avril 2011

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Vents du Kempt par Vents du Kempt inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des ministères et organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-07-25	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2007-07-31	Délivrance de la directive
2010-08-18	Réception de l'étude d'impact
2010-12-09	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-01-05	Transmission du document de questions et commentaires complémentaires (climat sonore)
2011-02-02	Réception des réponses aux questions et commentaires, Rapport complémentaire 1, Volume 4
2011-04-04	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires
2011-04-20	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires, Rapport complémentaire 2, Volume 5

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à implanter un parc éolien dans la région du Bas-Saint-Laurent, plus précisément dans la vallée de la Matapédia. D'une puissance installée totale de 100 MW, le projet serait déployé en 50 turbines Enercon E-82 de 2 MW chacune sur le territoire des municipalités de Causaspical, Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence et ainsi que sur le territoire non organisé de Lac-Casault par Vents du Kempt inc. Le site retenu est situé majoritairement en terres privées, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia.

Le parc a été configuré de façon à maximiser la production énergétique tout en considérant les contraintes techniques ainsi que celles liées aux milieux biologique, physique et humain. Le projet de parc éolien, estimé à environ 340 millions de dollars, comprend les éoliennes, les lignes électriques aériennes et souterraines, les mâts de mesure de vent, les chemins d'accès et le poste de raccordement.

Le projet de parc éolien Vents du Kempt a été sélectionné en mai 2008 par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres éolien lancé en 2005. Ainsi, il est prévu que le contrat d'achat d'électricité avec la société d'État soit d'une durée de 20 ans, pour une livraison débutant en décembre 2014.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada;
- la MRC de La Matapédia.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VENTS DU KEMPT INC *Projet d'aménagement du parc éolien Vents du Kempt – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement, août 2010, pagination multiple;
- VENTS DU KEMPT INC *Projet d'aménagement du parc éolien Vents du Kempt – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes – Volume 2*, par SNC-Lavalin Environnement, août 2010, pagination multiple;
- VENTS DU KEMPT INC *Projet d'aménagement du parc éolien Vents du Kempt – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes- Volume 3*, par SNC-Lavalin Environnement, août 2010, pagination multiple;
- VENTS DU KEMPT INC *Projet d'aménagement du parc éolien Vents du Kempt – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire- Volume 4*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2011, 96 pages et annexes;
- VENTS DU KEMPT INC *Projet d'aménagement du parc éolien Vents du Kempt – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire- Volume 5*, par SNC-Lavalin Environnement, avril 2011, 29 pages et 1 annexe;
- VENTS DU KEMPT INC *Projet d'aménagement du parc éolien Vents du Kempt – Étude d'impact sur l'environnement –Résumé -* par SNC-Lavalin Environnement, avril 2011, 50 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 31 juillet 2007.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hélène Desmeules, MA. Géographie, M.ATDR
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre

